



Syndicat Interco CFDT Pénitentiaire

Affilié à la CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail)

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex

Tél: 03.61.16.23.15. Port : 06.69.22.15.37.

Mail : cfdt@cfdtpenit.org

A DOUAI, LE 24 DECEMBRE 2020

PLAN DE REQUALIFICATION PREMIER BILAN ?

Le syndicat Interco CFDT pénitentiaire ne s'interroge plus sur la valeur du plan de requalification des personnels de surveillance. Il apparait en effet que cette réforme apporte une plus-value certaine à un certain nombre d'agents dont la carrière est encore longue et dont les compétences sont à priori reconnues.

Pour d'autres, par contre ce plan a une signification amère.

Les résultats de la CAP d'avancement de C en B de ces derniers jours en sont le témoignage. Le syndicat Interco CFDT pénitentiaire dénonce les nombreuses injustices et disparités qui ont été effectués par certaines DISP dans les classements et on peut légitimement se demander comment ceux-ci ont été réalisés ?

Comment peut-on également qualifier l'attitude d'une certaine OS dans la gestion de cette CAP ? Une OS qui ferait mieux de balayer devant sa porte avant de critiquer l'attitude des autres. Le copinage a souvent été la priorité de cette OS sans aucun respect des critères pourtant énoncés par l'administration.

La CFDT pénitentiaire et FO ont demandé une attention particulière relative aux 1ers et majors lauréats du concours de la 25ième promotion de lieutenant et également nommés dans les propositions DISP. Heureusement que nous avons fait acter au PV la situation d'un agent d'Annœullin pour qu'il puisse rentrer chez lui à l'issue de sa scolarité, alors qu'il aurait été légitime de le passer directement car faisant fonction sur le plus gros bâtiment de cet établissement !

Certains n'auront d'autres choix que de passer l'examen professionnel pour être promu et encore faudra-t-il l'obtenir !

Un grand nombre de 1ers surveillants ou majors ont été les laissés pour compte de cette réforme, alors qu'ils occupaient des postes requalifiés. Pour les 1ers surveillants ou majors ne rentrant pas dans le fléchage des postes, la mobilité doit être de rigueur si ils acceptent la promotion, c'est ce qui explique pourquoi l'administration a choisi de placer 75 agents en complémentaire car elle s'attend à une vague de refus !!!

Beaucoup d'officiers qui exercent des fonctions pourtant à responsabilités ne sont aucunement valorisés et ne font pas partie du panel des postes retenus dans ce plan de requalification.

Les jeunes officiers, recrutés à BAC+3, ayant passé un concours difficile et réalisé une mobilité en exerçant des fonctions de commandement depuis plusieurs années, se voient rejoints massivement par leurs collègues gradés promus sur place en masse et dont ils étaient les supérieurs hier Mais en conservant une fiche de paie plus légère !

Il s'avère également qu'un certain nombre d'officiers qui devaient passer CSP (CE, ACE, CDD etc.) n'y auraient trouvé aucun intérêt financièrement : les grilles indiciaires se chevauchant si étroitement que l'administration a préféré ne pas les nommer pour 2020, leur évitant pour certains de devoir rembourser un trop perçu !

Certains se seraient même vus gratifiés d'une baisse d'indice !

Mais au fait pourquoi ne pas avoir fait une grille de CSP de Classe Normale avec des indices au-dessus du 756 afin de promouvoir tout le monde ? Pour la CFDT il n'est pas normal que des gens restent sur la touche alors qu'ils occupent les postes en haut de l'échelle !

Bref tout va bien ! L'organisation signataire est certainement très satisfaite

Une réforme doit porter les personnels vers le haut, elle doit être valorisante pour tous les agents concernés et ne doit pas créer des disparités inacceptables.

Et pour ceux qui peuvent tirer profit de cette réforme et bien tant mieux ! Chacun essaie d'y trouver son compte même si au final tout le monde s'attache à constater qu'une réforme n'est bonne que si elle constitue une avancée pour l'ensemble des personnels ce qui est loin d'être le cas ! Notre syndicat l'a dénoncé depuis le début.

Concernant la nomination de personnes en décharge de service dont l'UFAP stigmatise volontairement la situation en félicitant ceux-ci ironiquement , c'est une première, et un manque de respect envers les hommes et les femmes concernés, et une atteinte aux droits des représentants syndicaux ! Vous ne manquez pas d'air, vous qui avez fait passer trois des vôtres ici, et un lors de la liste d'aptitude lieutenant d'octobre 2020.

La prochaine CAP se déroulera lors du 1^{er} trimestre 2021, sans la présence des OS, lignes directrices de gestions oblige !! Là aussi il risque d'y avoir des surprises !!

Le bureau CFDT Pénitentiaire

